



RÉFORME DE LA POLICE SCIENTIFIQUE

COMPTE-RENDU DE LA PRÉSENTATION DRHFS

MARDI 06 FÉVRIER 2024

Mardi 6 février 2024, le directeur des ressources humaines, des finances et des soutiens, M. Stanislas CAZELLES, nous a présenté un projet de réforme statutaire qui a déjà fait l'objet d'un aller-retour, pour avis, auprès de la DGAEP.

Bien qu'à ce stade il serait imprudent de transmettre tous les éléments concrets du projet, nous pouvons le résumer par les points suivants :

LES MODIFICATIONS INDEMNITAIRES

- Création d'un 4 ème grade d'ingénieur
- Revalorisation des indices des actuelles grilles A et B ainsi qu'une légère modification de durée d'échelon pour quelques échelons de B.
- Passage d'une ISS forfaitaire à une ISS en taux à 17,5 % et révision de taux de retenue pension civile passant de 33 % à 21 %

LA RÉDACTION DU DÉCRET CADRE

En ce qui concerne la rédaction du décret cadre, nous notons :

- l'obligation du permis B
- l'obligation de résidence
- l'instauration d'aptitudes physiques spécifiques à l'embauche
- l'application du modèle recruter / former / affecter
- la facilitation de projeter des agents sur d'autres services en cas de nécessité « exceptionnelle »... (*avec inscription au décret de l'indemnité d'absence missionnelle*)
- la possibilité de déroger à l'article 512-19 du code général de la fonction publique lorsque l'intérêt du service l'exige
- Obligation de demeurer 3 ans après la fin de la formation initiale sur la Zone de défense de première affectation
- La possibilité pour les chefs de service chargés de la police scientifique de fixer les mesures de bon fonctionnement de nature à garantir, **en toute circonstance**, la continuité du service public **(1)**
- Promotion et prise en charge des obsèques en cas de décès dans les circonstances prévues à l'article L. 822-4.



snipat PTS
(groupe privé)

www.snipat.com



#SNIPATPTS

09/02/2023

LA VISION DE LA DRHFS

Le DRHFS conclue sa présentation avec l'argumentaire suivant :

- en activité, le gain moyen NET est d'environ 240 € pour la cat B et 160 € pour la cat. A*
- en retraite, le gain moyen NET est d'environ 200 € pour la cat B et 100 € pour la cat. A
- leur proposition est « la plus forte qu'ait pu connaître la police ces dernières années »
- elle correspondrait à l'attente des agents

* ces augmentations intègrent les augmentations de l'ISS depuis le budget 2022... Ce n'est donc pas + 240 € par rapport au salaire 2024, mais par rapport à celui de 2022.

NOS OBSERVATIONS

De nombreux articles s'inspirent ou copient le décret fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale...

L'administration fait donc délibérément le choix de maintenir la filière « à part » mais profite de l'écriture du décret statutaire pour acquérir des facilitations de gestion !

Les agents attendent pourtant une réforme statutaire qui les sortirait du schéma actuel.

1. En manifestant leur appartenance au pan opérationnel de la police nationale

- en étudiant l'applicabilité du droit de grève en contre-partie d'une bonification
- en définissant un taux d'ISS à 26 %, réalisable par une diminution de l'IPTS
- en révisant des 40 % de reprise de l'ancienneté police scientifique avant 2017

2. En reconnaissant leur valeur ajoutée

- par la création d'une qualification judiciaire propre à la filière
- par une autonomisation accentuée dans leurs fonctions quotidiennes

3. En dynamisant les carrières, valorisant davantage l'expérience

- par une refonte complète du cursus d'évolution en catégorie A et B.
- par l'abandon du concours généraliste Bac +2

4. En considérant l'impact physique/psychique de l'exercice du métier

- par la conservation du plein traitement pour une durée d'un an en cas de CMO
- par l'octroi de 2 heures de sports hebdomadaires sur le temps de service

5. En clarifiant les fonctions

- par un changement d'appellation des grades

De toute évidence, et malgré nos écrits constructifs, argumentés, et budgétisés, l'administration se cantonne à la simplicité alors que l'objectif est de reposer des bases solides à une filière en croissance exponentielle.



snipat PTS
(groupe privé)

www.snipat.com



#SNIPATPTS

09/02/2023

NOS RÉACTIONS

Le projet présenté a provoqué une vive réaction de notre part puisqu'elle ne répond pas à l'objectif premier du protocole, à savoir la pleine reconnaissance des policiers scientifiques.

Le directeur justifie tant bien que mal ses arbitrages en s'appuyant sur l'écriture même du protocole et en se réfugiant derrière le fait qu'il n'était pas à la manœuvre au moment de la rédaction.

Nous lui avons rappelé que c'était notre cas et que nous étions également présents lors des grèves et manifestations.

Nous savons donc quelles sont les attentes des agents et ce projet ne les contente pas !

Le directeur reste malgré tout convaincu que les agents trouveront satisfaction dans sa proposition et menace d'un échec total en cas de non aboutissement rapide. Il nous recommande de fixer ces objectifs à la prochaine LOPMI...

La filière n'a plus la patience d'attendre !

Le ministre de l'Intérieur nous a récemment dit que la bonification comme la qualification judiciaire sont tout à fait discutables. Un compte-rendu de cet entretien et une demande d'audience ont été transmises à son cabinet.

**UNE RÉFORME STATUTAIRE NE PEUT PAS SE LIMITER
À UNE SIMPLE RÉFORME INDEMNITAIRE.**



snipat PTS
(groupe privé)

www.snipat.com



#SNIPATPTS

09/02/2023